

## RECORE, Passez au digital : À partir du 01/10/2024, plus de papier pour vos demandes de prestations RECORE



Dans le cadre de sa transition numérique et la proposition de solutions simples et utiles visant à rehausser davantage la qualité de service à ses affiliés, la CDG, à travers sa Branche Épargne-Prévoyance, en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR, a le plaisir de vous informer du déploiement effectif de ses services digitaux, relatifs aux demandes de prestations RECORE (Avance, Rachat et Capital), à partir du lien suivant: **[www.cnra.ma/affilie/demande-prestation](http://www.cnra.ma/affilie/demande-prestation)** ou à travers l'application **SMART CNRA**.

S'appuyant sur le nouveau système d'authentification, permettant l'accès via la carte nationale d'identité électronique grâce à la plateforme «Mon e-ID» de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, renforçant ainsi la sécurité et l'accessibilité tout en respectant les normes de protection des données, cette nouvelle offre digitale procure une qualité de service plus élevée pour les affiliés, notamment avec des délais de traitement davantage réduits.

Ainsi et pour mieux vous servir, les demandes de prestations RECORE reçues sous format papier cesseront d'être acceptées à partir du **01/10/2024** et seules les demandes initiées via le web ou le SMART CNRA seront traitées.

Au besoin, un guide d'utilisation est mis à votre disposition dans votre espace affilié à l'adresse susvisée.